



DIRECTION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED] représentée par [REDACTED]

Il s'agit d'un acte de service public relevant de la compétence du conseil municipal de

la commune de [REDACTED], à l'effet d'y faire exécuter un acte de service public.

ANALYSE

Article 1er. La concession de sépulture n° 959_2, située sur le site cinéraire de Limoges, est

attribuée à la commune de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter la

sépulture funéraire suivante.

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans,

renouvelable de 10 ans (10 ans) à compter du 15 août 2024.

Article 3. La concession est accordée à titre de concession funéraire.

Article 4. L'acte d'attribution d'acte, le acte de concession est précédemment formé par une

note de service par Limoges Métropole, en direction de la commune de [REDACTED]

notifiant la concession et l'attribution d'un acte de service public pour l'exécution d'un

acte de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des

actes de service public, conformément aux modalités de la note d'attribution et d'attribution des